



FIDA

FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

Conseil d'administration – Soixante-dix-neuvième session

Rome, 10-12 septembre 2003

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ DE L'ÉVALUATION



1. Le présent rapport rend compte des débats de la trente-quatrième session du Comité de l'évaluation, tenue le 5 septembre 2003. Les points ci-après de l'ordre du jour ont été traités à cette session: a) élection du Président du Comité; b) rapport annuel sur les résultats et l'impact des opérations du FIDA et le Cadre méthodologique d'évaluation (CME); c) programme de travail du Bureau de l'évaluation (OE) pour 2004 et questions relatives aux ressources; d) évaluation du projet de financement de microentreprises rurales aux Philippines; et e) questions diverses.

2. C'était la première fois que le Comité se réunissait dans sa nouvelle composition, définie à la session d'avril 2003 du Conseil d'administration. Les membres du Comité sont les suivants: Allemagne, Belgique, Brésil, Cameroun, Canada, Inde, Indonésie, Nigéria et Suisse. Le mandat du Comité viendra à expiration en avril 2006, date de la quatre-vingt-septième session du Conseil d'administration.

3. **Élection du Président du Comité de l'évaluation.** Le Règlement intérieur du Comité dispose que le Président est élu parmi ses membres de la liste B ou C. En conséquence, un membre du Comité a proposé la candidature de l'Inde, qui a été élue à l'unanimité à la présidence du Comité de l'évaluation jusqu'au terme du mandat en cours. Dans son discours liminaire, M. Govindan Nair, représentant le Gouvernement de l'Inde en tant que président, a remercié les membres du Comité de la confiance qu'ils ont témoignée à son pays en l'élisant à la présidence du Comité de l'évaluation. Le Comité a exprimé ses remerciements les plus sincères à M. Victor Hugo Morales Melendez, Président sortant et représentant du Mexique, de la contribution éminente qu'il a apportée aux travaux du Comité d'avril 2001 à avril 2003.

4. **Rapport annuel sur les résultats et l'impact des opérations et CME.** Durant la session, le Comité a examiné le premier rapport annuel sur les résultats et l'impact des opérations du FIDA établi par OE, ainsi que le CME qui forme la base méthodologique de ce rapport. Le rapport annuel sur les résultats et l'impact des opérations du FIDA sera examiné par le Conseil à sa soixante-dix-neuvième session. Dans l'introduction du rapport et du CME, OE a expliqué l'objet du rapport et souligné que c'était là la première évaluation indépendante globale des résultats et de l'impact des opérations fondée sur le travail d'évaluation d'une année donnée. OE a souligné les difficultés rencontrées dans l'exécution d'une nouvelle tâche aussi importante et le caractère limité des résultats consignés dans ce premier rapport. Étant donné le caractère expérimental et exploratoire de cette première tentative, OE souhaitait obtenir du Comité des conseils en vue de l'améliorer à l'avenir.

5. Les membres du Comité ont bien accueilli le rapport et exprimé leur satisfaction, tant pour le CME que pour le rapport lui-même, louant OE pour l'effort qu'il a accompli.

6. Au cours du débat, le Comité a formulé plusieurs suggestions à prendre en compte lors de l'établissement du rapport pour 2004. Ainsi, le Comité a proposé qu'étant donné le vaste public auquel s'adresse le rapport, il devrait comprendre à l'avenir un résumé analytique. Le Comité a aussi estimé que le rapport était un document particulièrement utile, parce que non seulement il présente l'évaluation des résultats des opérations du FIDA, mais aussi il permet aux États membres intéressés de comparer les activités du FIDA avec celles d'autres organisations multilatérales. À cet égard, OE a informé les membres du Comité que le rapport était fondé sur une méthode d'évaluation harmonisée adoptée par les organisations multilatérales de développement et reposant sur des critères internationalement reconnus tels que la pertinence de l'opération analysée, son efficacité, son impact. L'utilisation de critères d'évaluation internationalement reconnus permet la comparaison des résultats et de l'impact des opérations du FIDA avec ceux d'autres organisations d'aide au développement. Sur la question connexe du champ de l'impact de la pauvreté rurale, si le Comité était d'accord sur la définition de ce concept adoptée par OE, certains membres ont estimé qu'il était important de préciser davantage les raisons pour lesquelles cette définition est utilisée afin de faciliter la comparaison.



7. Notant les aperçus et les enseignements tirés des évaluations exécutées en 2002, le Comité a souligné qu'il était nécessaire qu'OE analyse davantage à l'avenir le ciblage sur la pauvreté. Cela permettra de mieux comprendre les populations et les communautés que le FIDA doit aider et l'impact des activités du FIDA sur leurs moyens de subsistance. Les membres ont aussi souligné qu'OE devrait consacrer des ressources à la formation de son personnel et de ses consultants pour qu'ils appliquent le CME de façon cohérente, collectent les données nécessaires à l'analyse et maintiennent un équilibre satisfaisant entre analyse quantitative et analyse qualitative. On a aussi considéré qu'il était important de présenter le CME au personnel des projets.

8. Le Comité a estimé que la pondération des différents critères de l'évaluation était une question importante. À ce propos, s'agissant des trois principaux critères d'évaluation pris en considération dans le processus global, certains membres ont suggéré qu'un poids plus important soit attribué au critère de l'impact sur la pauvreté rurale, puisque cet impact doit être l'objectif primordial. À cet égard, la question de l'identification des approches novatrices réussies et leur transposition à plus grande échelle a été considérée comme un élément essentiel de ce critère. Les membres du Comité ont demandé à OE d'élaborer une proposition présentant les options possibles, en se fondant sur les pratiques des autres institutions financières et organisations de développement internationales, et de la soumettre à leur examen.

9. Le Comité a noté la préoccupation d'OE à propos de certains problèmes méthodologiques rencontrés dans l'établissement de ce premier rapport et son intention de travailler à leur solution. Il a noté en particulier la taille réduite de l'échantillon de projets évalués en 2002, reconnue par OE. À cet égard, le Comité a constaté que le rapport reposait sur l'évaluation de 10 projets, qui représentent plus de 40% des projets du FIDA achevés au cours d'une année donnée. Le Comité a toutefois aussi constaté que la taille de cet échantillon était réduite par rapport à celle de l'ensemble du portefeuille de projets en cours du FIDA. En conséquence, les membres du Comité ont fait leur la conclusion d'OE selon laquelle le rapport n'était peut-être pas représentatif des résultats et de l'impact de l'ensemble des opérations du FIDA. Néanmoins, le Comité a noté qu'en l'espace de deux à trois ans, le nombre de projets évalués sera suffisamment important pour permettre à OE de tirer des conclusions générales solides sur les résultats des opérations du FIDA dans leur ensemble.

10. Le Comité a recommandé que le CME et le rapport soient pris en considération dans le processus d'établissement du système d'allocation fondé sur la performance actuellement en cours au FIDA.

11. Si le Comité a estimé que le rapport établi par OE offrait un point de vue indépendant sur les résultats et l'impact des opérations du FIDA évaluées au cours d'une année donnée, il a recommandé qu'à l'avenir la direction du FIDA présente au Conseil ses observations sur les principales conclusions du rapport, et principalement sur la façon dont elle entend traiter les principales questions soulevées. En outre, le Comité a suggéré que la direction du FIDA rende compte au Conseil des actions entreprises pour donner suite à ces conclusions.

12. Le Comité a noté avec satisfaction que le CME et le rapport sont destinés à permettre l'analyse des efforts que déploie le FIDA tant pour atteindre les objectifs définis dans son cadre stratégique que pour contribuer à la réalisation des objectifs de développement pertinents adoptés par les Nations Unies pour le Millénaire. Certains membres ont suggéré qu'à l'avenir OE indique dans ce rapport quelle a été l'évolution des résultats du FIDA au cours du temps dans ces domaines.

13. Notant que les projets évalués en 2002 ont eu un impact modeste sur la concertation et le cadre institutionnel, le Comité a reconnu qu'à l'avenir l'impact – en particulier sur les politiques – pourrait être plus important, car les opérations du FIDA ont été conçues dernièrement pour promouvoir de meilleures politiques de lutte contre la pauvreté rurale.



14. Les membres du Comité ont jugé qu'il était essentiel de renforcer la durabilité des opérations soutenues par le FIDA, ainsi que de concevoir et exécuter des opérations visant à reproduire à plus grande échelle les approches novatrices. À cet égard, le Comité a recommandé que, entre autres choses, le FIDA intensifie ses efforts afin de renforcer les partenariats avec les autres acteurs de l'aide au développement et d'encourager la prise en charge des opérations par les gouvernements et les populations locales grâce, notamment, à la participation aux activités de développement d'ONG et d'organisations communautaires compétentes.

15. Enfin, le Comité a recommandé que le Fonds harmonise ses activités internes d'évaluation des résultats et de l'impact, en se fondant sur les indicateurs définis dans le CME. En particulier, le Comité de l'évaluation a recommandé une plus grande harmonisation entre le CME et l'examen du portefeuille exécuté par le Département gestion des programmes.

16. **Programme de travail d'OE pour 2004 et questions relatives aux ressources.** Le Comité a ensuite examiné le programme de travail d'OE pour 2004 et les questions relatives aux ressources, qui constituent la partie II du document intitulé "Priorités stratégiques et programme de travail du FIDA et de son Bureau indépendant de l'évaluation pour 2004", lequel sera examiné par le Conseil d'administration à sa soixante-dix-neuvième session. Il s'agit là du premier programme de travail d'OE accompagné des questions relatives aux ressources, qui a été établi selon les dispositions définies dans la politique du FIDA en matière d'évaluation approuvée par le Conseil en avril 2003.

17. Le Comité a souscrit aux orientations et aux domaines prioritaires proposés par OE pour son programme de travail de 2004. Ces domaines comprennent: a) les travaux d'évaluation demandés par le Conseil d'administration et le Comité de l'évaluation et/ou qui figurent parmi les objectifs, actions et résultats de FIDA VI (comme l'Évaluation externe indépendante); b) l'évaluation d'un certain nombre de politiques et processus internes, de programmes de pays et de projets; et c) la poursuite de l'élaboration de la méthodologie d'évaluation, en particulier pour les évaluations de programmes de pays. Le Comité s'est également penché sur les questions relatives aux ressources évoquées dans le document et est convenu de leur bien-fondé. À cet égard, les ressources humaines requises par OE pour mettre en œuvre le programme de travail pour 2004 et les années suivantes ont fait l'objet de débats préliminaires.

18. Lors de la réunion du Comité tenue le 5 septembre, les membres ont donné des indications à OE pour la préparation de son programme de travail et budget détaillé. Ainsi, en ce qui concerne le troisième domaine prioritaire, ils ont souligné la nécessité de consacrer l'année prochaine du temps et des ressources à former les consultants d'OE à l'utilisation du Cadre méthodologique d'évaluation, afin que la méthodologie soit convenablement comprise et appliquée sur le terrain.

19. S'agissant de l'évaluation au niveau institutionnel qui sera réalisée par OE en 2004, le Comité a tout d'abord indiqué sa préférence pour le programme pilote de supervision directe du FIDA, puis a décidé de différer son choix dans l'attente d'une proposition détaillée d'OE.

20. Le Comité a recommandé qu'OE, en élaborant son budget, compte le moins possible sur des ressources extrabudgétaires, comme les fonds destinés aux dons d'assistance technique, pour réaliser son programme annuel de travail. Ces ressources extrabudgétaires seront donc intégrées à l'avenir au budget administratif d'OE, à compter de 2004.

21. Suite à l'examen du document relatif au programme de travail, le Comité a approuvé la proposition émise par OE de rédiger un exposé plus complet sur son programme de travail et budget pour 2004. L'exposé se fonderait sur un examen approfondi des besoins d'OE en ressources humaines et comporterait une modeste augmentation globale en termes réels du budget de 2004, comme indiqué dans le document établi par OE. Le document sera examiné avec le Comité à l'occasion d'une session



extraordinaire le 27 octobre 2003. Suite à cette session, et sur la base des éventuelles recommandations du Comité, OE formulera sa proposition finale relative à son programme de travail et budget 2004, qui sera soumise au Conseil d'administration à sa session de décembre 2003.

22. Évaluation du projet de financement de microentreprises rurales aux Philippines.

Le Comité a examiné l'évaluation du projet de financement de microentreprises rurales réalisée par OE. Le projet prévoyait l'élargissement de services financiers (selon la méthode de la Grameen Bank) à l'intention des ménages pauvres. Il comprenait dans l'accord de prêt une importante composante relative au dialogue sur la réforme sectorielle et les politiques et a contribué à modifier favorablement l'attitude des organismes de réglementation à l'égard de la microfinance. D'importantes étapes propices à la viabilité des services financiers ont été franchies, grâce à: i) l'intervention dans le projet de banques privées en tant qu'acteurs principaux; et ii) la décision de certaines ONG d'établir des institutions financières formelles. L'impact sur les clients pauvres a été notable, particulièrement en ce qui concerne leur aptitude à diversifier leurs sources de revenu, ce qui leur permet de mieux faire face au risque et au caractère saisonnier des activités économiques.

23. Le Comité a pris bonne note de certaines des recommandations principales de l'évaluation, y compris de la nécessité: i) d'appuyer au moyen de divers instruments (notamment prêts, assistance technique et participation au capital) l'expansion du rayon d'action d'intermédiaires de microfinance solides aux zones et ménages plus défavorisés et mal desservis; et ii) d'aider les intermédiaires de microfinance à concevoir de meilleurs produits financiers (pas seulement des prêts mais aussi des plans d'épargne et d'assurance) adaptés à la clientèle plus défavorisée.

24. Tout en notant que le projet avait réussi à créer un cadre institutionnel favorable à la mise en place de services financiers ruraux, le Comité a débattu de la question du ciblage et estimé qu'il était nécessaire d'étendre plus largement les services financiers aux zones les plus pauvres.

25. Pour sa part, le Comité a recommandé, dans le contexte du projet complémentaire prévu, que le FIDA examine la viabilité financière des intermédiaires de financement rural avant de les associer aux opérations de microfinancement. Il a également insisté, pour assurer la mise en œuvre harmonieuse et la bonne coordination, sur la nécessité de simplifier dans toute la mesure du possible les arrangements institutionnels et les mouvements de fonds du projet. Enfin, le Comité a pris note du rôle modeste du FIDA dans le suivi de l'exécution et dans la supervision de ce projet.

26. À la lumière de l'expérience positive de la présente session, le Comité de l'évaluation a indiqué qu'il souhaiterait désormais recevoir pour examen le rapport d'évaluation intégral, plutôt qu'un simple résumé.

27. **Questions diverses.** Au titre de ce point de l'ordre du jour, les participants ont donné leur approbation à la diffusion générale de tous les documents soumis à la trente-quatrième session du Comité.

